

Chers parents,



Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des ateliers pédagogiques complémentaires (APC) sont mis en place. Ils auront lieu lors de la pause méridienne dans la classe, **le mardi ou le jeudi de 12h40 à 13h10**.

Les enfants concernés seront accueillis en groupe (au minimum 2).

Les activités proposées pourront être en lien avec notre programme afin d'accompagner les acquisitions réalisées sur le temps scolaire ou pourront être des activités plus spécifiquement liées à des projets de classe ou des activités artistiques (mise en place de différents clubs).

Pour mettre en place ces APC (non obligatoires) et accueillir votre enfant à ce moment de la journée, nous avons besoin de votre accord.

Nous vous remercions de rapporter ce coupon signé. Ce document est valable pour l'année scolaire.

Cordialement,

L'équipe enseignante

AUTORISATION ANNUELLE APC 2020-2021 Le Sauveur

Je soussigné..... autorise mon enfant

..... en classe de à participer aux APC.*

OUI

NON

(barrer la mention inutile)

Signature :

*votre enfant sera sollicité pour une ou plusieurs séances en fonction des besoins.